



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, TENUE LE MERCREDI 21 AOÛT 2024 À 11 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR, AU 42, PLACE HAMMOND À VAL-D'OR

SONT PRÉSENTS :

LA PRÉFÈTE :

Mme Céline Brindamour, mairesse de la Ville de Val-d'Or

CONSEILLÈRES ET CONSEILLER DE COMTÉ :

M. Martin Ferron, maire de la Ville de Malartic

Mme Chantal Thibault, mairesse de la Municipalité de Rivière-Héva

Mme Jacline Rouleau, mairesse de la Municipalité de Senneterre-Paroisse

Mme Nathalie-Ann Pelchat, mairesse de la Ville de Senneterre

Mme Èveline Laverdière, conseillère déléguée de la Ville de Val-d'Or

Formant quorum sous la présidence de Mme Céline Brindamour, préfète et mairesse de la Ville de Val-d'Or.

EST ABSENTE :

Mme Guylaine Labbée, mairesse de la Municipalité de Belcourt

Sont également présents :

Me Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière

Mme Marie-Andrée Mayrand, directrice du développement local et entrepreneurial

Mme Kim St-Amour, coordonnatrice des communications

M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement

M. Christian Riopel, directeur général et greffier-trésorier

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente d'assemblée présente ses mots de bienvenue, constate le quorum et déclare la séance régulièrement constituée à 11 h.

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2024

Résolution # 175-08-2024

Il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des maires du 21 août 2024, tel que déposé.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 DIRECTION GÉNÉRALE

- 2.01 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2024
- 2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024
- 2.03 Correspondance
- 2.04 Candidature - municipalité de Rivière-Héva - Village-relais



2.05 Congrès 2024 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Autorisation

3.0 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

3.01 Adoption du règlement # 367-06-24 modifiant le règlement # 156-08-97 relatif aux coûts de la révision administrative de la contestation de l'exactitude, de la présence ou de l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière

4.0 AMÉNAGEMENT

- 4.01 INC - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé 2024-2034 - Adoption
- 4.02 AME - Correction de bornes d'arpentage - Tirage au sort du lac Valet 2022
- 4.03 AME - Caribou - Décret d'urgence du gouvernement fédéral
- 4.04 FOR - Entente de recherche partenariale avec l'UQAT – Autorisation
- 4.05 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2024-32 de la Ville de Val-d'Or
- 4.06 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2024-27 de la Ville de Val-d'Or

5.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

- 5.01 SDLE - Demande de candidature au conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT) - Recommandation
- 5.02 SDLE - Entente sectorielle de développement attractivité A.-T. (ESD-A A.T.) - Avenant - Ratification
- 5.03 SDLE - Recommandation du Comité d'investissement économique MRCVO - Approbation
- 5.04 SDLE - Priorisation PSPS juin 2024 - Ratification
- 5.05 SDLE - Transfert des sommes résiduelles du FDT au FRR-volet 2 et fermeture de compte - Approbation
- 5.06 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - FESTIVAL TRAD - Approbation
- 5.07 SDLE - Projets territoriaux MRCVO - EACAT 2024-2025
- 5.08 SDLE - Transport collectif de Malartic - Aide d'urgence PAUTC - Reddition de comptes au 31 décembre 2023 - Approbation
- 5.09 SDLE - FRR-volet 2 - Priorisation PSPS - Juillet 2024
- 5.10 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Senneterre à pied
- 5.11 Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires - Adoption des priorités régionales 2025-2029
- 5.12 SDLE - FRR-volet 2 - Partenariat Mont-Vidéo - Approbation

6.0 RESSOURCES HUMAINES

- 6.01 RH - Mouvements de main-d'œuvre
- 6.02 RH - RH - Restructuration 2024-02 – Adoption
- 6.03 RH - Recrutement au poste de conseillère sénior – Temporaire



- 6.04 RH - Modification no 8 de la convention collective des salariés des écocentres et du traitement - Affectation de chef d'équipe
- 6.05 RH - Embauche d'un mécanicien
- 6.06 RH - Embauche d'un conducteur de camion
- 6.07 RH - Embauche au poste de directeur des ressources humaines
- 6.08 RH - Embauche au poste d'aménagiste
- 6.09 RH - Embauche au poste d'aménagiste - volet développement durable
- 6.10 RH - Congédiement de l'employé visé par la recommandation RH-2024-01

7.0 ADMINISTRATION

- 7.01 RF - Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en juin et juillet 2024 ((MRC et TNO-Autres)
- 7.02 RF - Excédents de fonctionnement utilisés en 2024 - MRC & TNO-Autres
- 7.03 RM - Appel d'offres GMR-2024-017 concernant l'acquisition de 2 camions à chargement latéral automatisés - Autorisation
- 7.04 RM - Appel d'offres GMR-2024-018 concernant les suivis environnementaux et rapports annuels de l'enviroparc de 2025 à 2028 - Autorisation
- 7.05 RM - Contrat GMR-2024-019 concernant l'acquisition de bacs bruns et de pièces dans le cadre du regroupement d'achat BAC 2024 de l'UMQ - Octroi

8.0 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.0 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- 9.01 Règlement # 368-08-24 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles - Avis de motion et dépôt

10.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

- 10.01 Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or tenue le mercredi 3 avril 2024 à 14 h au 42, place Hammond, Val-d'Or

11.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

12.0 AFFAIRES DIVERSES

13.0 QUESTIONS DU PUBLIC

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée

2.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024

Résolution # 176-08-2024



Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2024, tel que présenté.

Adoptée

2.03 Correspondance

Le directeur général dépose la correspondance reçue ces dernières semaines dans les archives de la MRC.

Le conseil prend acte de la correspondance déposée.

2.04 Candidature - municipalité de Rivière-Héva - Village-relais

Résolution # 177-08-2024

CONSIDÉRANT la résolution 2024-06-104 de la municipalité de Rivière-Héva notifiant à la MRC de La Vallée-de-l'Or son intérêt à déposer sa candidature afin d'obtenir le statut de village-relais;

CONSIDÉRANT les critères d'admissibilité afin de déposer sa candidature, soit :

- Avoir une population de 10 000 habitants et moins;
- Être située sur une route nationale appartenant au réseau routier stratégique du Ministère ou sur une route nationale ou régionale reconnue par le Programme de signalisation des routes et circuits touristiques. Ne sont pas admissibles les tronçons de ces routes et circuits touristiques empruntant des routes locales;
- Se conformer aux critères de distance suivants :
 - Doit être à l'extérieur d'un tronçon de 40 kilomètres défini à partir d'une municipalité de 20 000 habitants et plus;
 - Doit être la seule municipalité à l'intérieur d'un tronçon de 80 kilomètres;
 - Doit être à moins de 40 kilomètres d'une municipalité située dans un tronçon contigu de 80 kilomètres.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rivière-Héva respecte ces critères d'admissibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Eveline Laverdière et résolu unanimement de proposer au ministre des Transports et de la Mobilité durable la candidature de la municipalité de Rivière-Héva à titre de village-relais.

Adoptée

2.05 Congrès 2024 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Autorisation

Résolution # 178-08-2024

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM aura lieu du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec;



CONSIDÉRANT QUE les personnes occupant les fonctions de préfet et de directeur général de la MRC sont habituellement présents lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'autoriser Mme Céline Brindamour, préfète, et M. Christian Riopel, directeur général de la MRC, à participer à l'assemblée des MRC devant avoir lieu du 26 au 28 septembre 2024, à Québec, et payer les frais afférant selon les règles internes en vigueur.

Adoptée

3.0 GREFFE ET ÉVALUATION FONCIÈRE

3.01 Adoption du règlement # 367-06-24 modifiant le règlement # 156-08-97 relatif aux coûts de la révision administrative de la contestation de l'exactitude, de la présence ou de l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière

Règlement # 367-06-24
Résolution # 179-08-2024

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'adopter le règlement # 367-06-24 modifiant le règlement # 156-08-97 relatif aux coûts de la révision administrative de la contestation de l'exactitude, de la présence ou de l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière et dépose le projet de règlement.

Ce règlement a pour but d'ajuster les tarifs et d'ajouter des modes de paiement desdits tarifs lors du dépôt d'une demande de révision.

Adoptée

4.0 AMÉNAGEMENT

4.01 INC - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé 2024-2034 - Adoption

Résolution # 180-08-2024

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Sécurité publique du Québec, M. François Bonnardel, a transmis l'attestation de conformité du schéma de couverture de risques révisé en date du 15 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE le schéma entre en vigueur le 90^e jour suivant la réception de l'attestation de conformité délivrée par le ministre ou à une date antérieure fixée par la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement d'adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de La Vallée-de-l'Or 2024-2034 et d'établir la date de son entrée en vigueur pour le 1^{er} septembre 2024.

Adoptée

4.02 AME - Correction de bornes d'arpentage - Tirage au sort du lac Valet 2022

Résolution # 181-08-2024



CONSIDÉRANT QUE l'arpentage des nouveaux terrains de villégiature du lac Valet (tirage au sort de l'automne 2022) a été complété cette année;

CONSIDÉRANT QUE des disparités sont apparues entre les lots créés par la MRC et ceux arpentés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a approuvé l'arpentage sans réaliser que les terrains avaient été modifiés par l'arpenteur;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Senneterre a construit le chemin desservant les nouveaux terrains de villégiature en fonction du tracé initial de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE deux bornes doivent être déplacées afin de faire correspondre l'arpentage au nouveau chemin et que les frais pour ce faire sont estimés à 6 340 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- Que la MRC autorise la ville de Senneterre à mandater une compagnie d'arpentage pour la correction des deux bornes mal localisées et que l'argent soit pris à même le Fonds de mise en valeur du territoire;
- Que le directeur de l'aménagement, M. Mario Sylvain, soit autorisé à signer tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée

4.03 AME - Caribou - Décret d'urgence du gouvernement fédéral

Résolution # 182-08-2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or est en faveur de la protection des populations menacées sur son territoire, dont le caribou forestier;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral est présentement dans une période de consultation sur la proposition d'un décret en vertu de l'article 80 de la Loi sur les espèces en péril pour assurer la protection du caribou (population boréale, rangifer tarandus);

CONSIDÉRANT QUE la proposition de décret vise trois hardes de caribous forestiers, dont celle de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE la proposition identifie une imposante superficie à titre de zone protégée dans le secteur sud-est de Val-d'Or et que celle-ci s'étend dans le territoire de la ville de Rouyn-Noranda et de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE la zone visée ne semble pas correspondre au territoire réellement fréquenté par les caribous;

CONSIDÉRANT QUE les industries forestières et minières contribuent de façon significative à l'économie de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;



CONSIDÉRANT QUE dans la zone proposée par le gouvernement fédéral, celui-ci pourrait y interdire, notamment, les activités forestières et minières;

CONSIDÉRANT QUE les activités récréatives et sportives seront également limitées ou interdites dans la zone de protection proposée;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur des limites de la ville de Val-d'Or, la zone visée pour la protection ajoute environ 1 000 km² alors que le territoire de la ville de Val-d'Or est de 3 958,13 km², soit près de 25 % du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or considère qu'il est essentiel que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial collaborent rapidement et de façon efficiente dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- Que la MRC de La Vallée-de-l'Or demande au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial de collaborer afin de s'assurer que le secteur à protéger sera circonscrit à l'aire de fréquentation réelle du caribou;
- De transmettre une copie de la présente résolution à M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est, ainsi qu'à M. Benoit Charrette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Sylvie Bérubé, députée Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou, M. Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada et Mme Maïté Blanchette Vézina, ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Adoptée

4.04 FOR - Entente de recherche partenariale avec l'UQAT - Autorisation

Résolution # 183-08-2024

Il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser M. Mario Sylvain, directeur de l'aménagement, à signer l'entente de recherche partenariale entre l'UQAT et la MRC de La Vallée-de-l'Or.

Adoptée

4.05 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2024-32 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 184-08-2024

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2024-32 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'en modifier diverses dispositions générales;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2024-32 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

4.06 AME - Certificat de conformité de la MRC - Règlement 2024-27 de la Ville de Val-d'Or

Résolution # 185-08-2024

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement 2024-27 de la Ville de Val-d'Or est d'amender le règlement de zonage 2014-14 dans le but d'autoriser spécifiquement les usages *661-Service de construction et d'estimation de bâtiments en général, 6631-Service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation (entrepreneur spécialisé), 6641-Service de travaux de toiture, 6642-Service de pose et réparation de parements métalliques et autres, 6645-Pose de carreaux de céramique, de marbre, de mosaïque, de pierre et de terrazzo et 6648-Service de pose de portes, de fenêtres et de panneaux de verre* dans la zone 893-Cb;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du règlement par le Service de l'aménagement, celui-ci apparaît conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'émettre un certificat de conformité à l'égard du règlement 2024-27 de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée

5.0 DÉVELOPPEMENT LOCAL ET ENTREPRENEURIAL

5.01 SDLE - Demande de candidature au conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT) - Recommandation

Résolution # 186-08-2024

CONSIDÉRANT QU'Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT) tiendra sa 6^e assemblée générale annuelle en septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux requièrent un minimum de deux propositions de candidatures de gens provenant de la société civile et résidants du territoire de la Vallée-de-l'Or afin de siéger au conseil d'administration d'AAT;

CONSIDÉRANT QUE le président d'AAT sollicite la MRCVO afin d'obtenir une proposition pour combler un siège vacant pour le territoire de la Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO a effectué des approches auprès d'une candidate potentielle et que celle-ci accepte cette représentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement de recommander Mme Suzanne Leduc, à titre de représentante de la Vallée-de-l'Or au sein du conseil d'administration d'Attractivité Abitibi-Témiscamingue (AAT).

Adoptée



5.02 SDLE - Entente sectorielle de développement-attractivité A.-T. (ESD-A A.T.) - Avenant - Ratification

Résolution # 187-08-2024

CONSIDÉRANT QUE les cinq MRC de la région, ainsi que leurs différents partenaires, collaborent à la mise en œuvre d'une entente sectorielle de développement en attractivité se terminant au 31 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se renouvelle annuellement et que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souhaite réviser cette entente avant son échéance et fixe au 30 septembre 2024 la prolongation de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion, constitué des cinq MRC, est sollicité pour la réévaluation de cette entente;

CONSIDÉRANT le court laps de temps accordé par le MAMH, les membres du conseil ont autorisé par courriel la préfète à signer l'avenant, lequel a été signé le 25 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de ratifier la signature de l'avenant visant la prolongation au 30 septembre 2024 de l'ESD-attractivité A.-T, signé par la préfète le 25 juin 2024.

Adoptée

5.03 SDLE - Recommandation du Comité d'investissement économique MRCVO - Approbation

Résolution # 188-08-2024

CONSIDÉRANT QUE le 19 juin dernier, le conseil des maires de la MRCVO approuvait par résolution # 162-06-2024 l'approbation d'une contribution non remboursable de 470 540 \$ auprès de l'Aéroport régional de Val-d'Or (ARVO) pour l'optimisation de ses infrastructures, dont tout le balisage lumineux ainsi que son tablier principal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté sa directrice du Service du développement local et entrepreneurial à identifier d'autres sources de financement potentielles afin d'augmenter la contribution de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO possède une politique d'investissement commune du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité (FLI-FLS) permettant d'octroyer un financement remboursable d'un maximum de 250 000 \$ sous certaines conditions;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 5.16 de la politique commune, les membres du comité d'investissement économique (CIE) peuvent, lorsqu'il sera clairement démontré qu'il s'agit d'une opportunité extraordinaire, étudier une demande d'aide financière qui ne cadre pas avec les critères définis dans la présente politique, mais doivent respecter les notions de risque du projet ainsi que les sommes maximales autorisées par les « Fonds locaux » ne dépassant pas le maximum autorisé de 250 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :



- D'approuver la recommandation du comité d'investissement économique de la MRC de La Vallée-de-l'Or proposée lors de son comité tenu le 22 juillet 2024, soit :
 - d'approuver l'octroi d'un prêt de 150 000 \$ du Fonds local d'investissement (FLI) à 0 % d'intérêt, 12 mois de moratoire sur le remboursement du capital et dont la période d'amortissement s'échelonne sur 10 ans;
 - d'approuver l'octroi d'un prêt de 100 000 \$ du Fonds local de solidarité (FLS) à 4 % d'intérêt, 12 mois de moratoire sur le remboursement du capital et dont la période d'amortissement s'échelonne sur 10 ans.

Adoptée

5.04 SDLE - Priorisation PSPS juin 2024 - Ratification

Résolution # 189-08-2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Senneterre a déposé un projet visant l'acquisition de modules de jeux pour le parc Sainte-Marie, secteur Obaska, ainsi que de deux défibrillateurs;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement économique (CIE) de la MRCVO a tenu son comité le 19 juin dernier et a formulé une recommandation au conseil des maires;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'une pause des conseils en juillet, la directrice du greffe et de l'évaluation foncière a sollicité l'approbation de cette priorisation par courriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Thibault et résolu unanimement de ratifier la décision du conseil prise par courriel et d'autoriser par résolution, l'octroi d'une aide financière d'un maximum de 25 000 \$ à la Paroisse de Senneterre pour la réalisation de son projet, le tout en conformité avec la Politique du programme de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRCVO.

Adoptée

5.05 SDLE - Transfert des sommes résiduelles du FDT au FRR-volet 2 et fermeture de compte - Approbation

Résolution # 190-08-2024

CONSIDÉRANT QUE lors de sa reddition de comptes finale au 31 mars 2020 du Fonds de développement des territoires (FDT), la MRCVO déclarait une somme réservée cumulative de 4 581,77 \$ pour certains projets préalablement autorisés entre 2015 et 2020;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes devaient être déboursées au 31 mars 2021 et que les demandeurs n'ont pu justifier l'utilisation des sommes résiduelles, tel que requis par le protocole du FDT;

CONSIDÉRANT QUE certains frais de gestion et d'intérêt se sont ajoutés aux sommes résiduelles au cours de la période allant de l'année 2015 jusqu'au 30 juin 2024, lesquelles totalisent une somme additionnelle de 1 976,59 \$;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser de transférer les sommes résiduelles du FDT totalisant 6 558,36 \$ au Fonds régions et ruralité (FRR-volet 2), soutien à la compétence local et régional de la MRCVO et d'autoriser la fermeture du compte bancaire FDT.

Adoptée

5.06 SDLE - FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - FESTIVAL TRAD - Approbation

Résolution # 191-08-2024

CONSIDÉRANT QUE le Festival de musique TRAD de Val-d'Or souhaite offrir une programmation de son festival sur 4 jours, soit du 30 octobre au 3 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation souhaite offrir une programmation en faisant revivre les veillées traditionnelles en rassemblant les musiciens, chanteurs, calleurs et gigueurs professionnels ou amateurs attirant un achalandage touristique dans les municipalités de la MRCVO;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique des dons, commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 4 000 \$, combinée à une commandite à venir en soutien à la gestion des matières résiduelles, le tout en conformité avec la Politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.07 SDLE - Projets territoriaux MRCVO - EACAT 2024-2025

Résolution # 192-08-2024

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Espace d'accélération et de croissance de l'Abitibi-Témiscamingue (EACAT) a pour mandat l'activation de l'écosystème régional en innovation et intervient en support à la croissance et l'accélération des entreprises des cinq territoires de MRC;

CONSIDÉRANT QUE EACAT travaille en collaboration avec les différents acteurs de soutien aux entreprises et intervenants de recherche et développement afin de stimuler et supporter les projets d'innovation et de croissance des PME de la région;

CONSIDÉRANT QU'une somme maximale de 40 000 \$ est disponible pour chacune des MRC/CLD, et ce, conditionnel à l'engagement d'initier une activité entrepreneuriale en amélioration de la productivité des entreprises sur le territoire avant le 31 mars 2025 et d'investir une somme équivalente, soit par la MRCVO et en collaboration de partenaires afin d'avoir accès à la somme maximale disponible;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- D'approuver une somme maximale de 40 000 \$ provenant du Fonds virage numérique de la MRCVO permettant l'accès au levier de l'entente d'Espace d'accélération et de croissance A.-T (EACAT);
- D'autoriser la directrice du SDLE à signer le protocole d'entente et d'en effectuer sa mise en œuvre.

Adoptée

5.08 SDLE - Transport collectif de Malartic - Aide d'urgence PAUTC - Reddition de comptes au 31 décembre 2023 - Approbation

Résolution # 193-08-2024

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO a bénéficié d'une aide financière d'urgence totale de 27 801 \$ afin de soutenir le Transport collectif de Malartic en raison de la pandémie mondiale pour la période 2020-2023;

CONSIDÉRANT QUE le Transport collectif de Malartic doit produire auprès de la MRCVO un rapport final afin de justifier l'utilisation des sommes auprès du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'approuver le rapport final de Transport collectif de Malartic pour la période se terminant au 31 décembre 2023 et de transmettre celui-ci au ministère;
- De transmettre également les états financiers 2023 de l'organisme au ministère, lesquels ont déjà fait l'objet d'un dépôt au conseil des maires, via la résolution # 161-06-2024 afin de répondre aux obligations de l'entente.

Adoptée

5.09 SDLE - FRR-volet 2 - Priorisation PSPS - Juillet 2024

Résolution # 194-08-2024

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement d'accepter la recommandation de la priorisation du dossier formulée par le Comité d'investissement économique de la MRCVO (CIE), lors de son comité tenu le 22 juillet 2024, à l'égard du projet suivant pour la somme totale de 16 791 \$, le tout en conformité avec la Politique du programme de soutien aux projets structurants (PSPS).

ORGANISME	PROJET	MUNICIPALITÉ	MONTANT ACCORDÉ	ÉCHÉANCIER
Comité du sentier de la nature de Rivière-Héva	Agrandissement du garage	Rivière-Héva	16 791 \$	Mars 2025
Accordé :			16 791 \$	

Adoptée



5.10 FRR-volet 2 - Programme de soutien aux événements et festivals - Senneterre à pied

Résolution # 195-08-2024

CONSIDÉRANT QUE Senneterre à pied souhaite offrir une programmation de son événement en collaboration avec « La Coupe du Nord » et la « Ville de Senneterre » sur 3 jours soit du 23 au 25 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette organisation souhaite offrir une programmation jumelant la course à pied, des compétitions de vélo de montagne et un party au sommet du Mont-Bell;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVO souhaite soutenir les événements et festivals de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la politique des dons, commandites et aides financières de la MRCVO combine une contribution financière non remboursable et une commandite en environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'octroyer une aide financière non remboursable de 750 \$, combinée à une commandite à venir en soutien à la gestion des matières résiduelles, le tout en conformité avec la Politique du Programme de soutien aux événements et festivals du FRR-volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional de la MRCVO.

Adoptée

5.11 Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires- Adoption des priorités régionales 2025-2029

Résolution # 196-08-2024

CONSIDÉRANT QUE la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application LAOVT;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'approuver les priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;



- De recommander à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

Adoptée

5.12 SDLE - FRR-volet 2 - Partenariat Mont-Vidéo - Approbation

Résolution # 197-08-2024

CONSIDÉRANT QUE le 20 septembre 2023, le conseil des maires approuvait par résolution # 212-09-2023, la prolongation de son partenariat d'une somme de 35 000 \$ via le FRR-volet 2, pour une année seulement;

CONSIDÉRANT QU'un regroupement, soit la MRC d'Abitibi, la municipalité de Barraute et la MRC de La Vallée-de-l'Or s'est réunie dans le but d'identifier des solutions permettant d'assurer la pérennité des opérations du centre de ski;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement recommande une aide financière non remboursable de 35 000 \$ par année pour une période de 5 années consécutives provenant distinctivement de la Municipalité de Barraute, de la MRC d'Abitibi et de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE ce regroupement recommande le maintien de trois postes au sein du conseil d'administration de l'organisme par le regroupement;

CONSIDÉRANT QU'actuellement le regroupement recommande la présence d'un administrateur issu du volet économique de la MRC d'Abitibi et du volet légal provenant de la MRC de La Vallée-de-l'Or;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'approuver une contribution financière de 35 000 \$ par année pour une période consécutive de 5 années à *La Corporation du parc des loisirs et des sports de plein air du Mont-Vidéo inc.* via le FRR-volet 2 de la MRCVO, et ce, conditionnel :
 - aux crédits disponibles du FRR-volet 2 lors du renouvellement de l'entente quinquennale à venir 2025-2029, le tout en conformité avec la Politique Fonds régions et ruralité, soutien à la compétence de développement local et régional de la MRC;
 - à une somme équivalente de 35 000 \$ pour la même durée provenant de la MRC d'Abitibi et de la Municipalité de Barraute;
- D'approuver la nomination de Mme Marie-Hélène Bastien, directrice du greffe et de l'évaluation foncière, au conseil d'administration de la Corporation du Mont-Vidéo, à titre d'administratrice en remplacement de M. Christian Riopel, directeur général de la MRCVO, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2024;
- D'autorisation Mme Céline Brindamour, préfète, et M. Christian Riopel, directeur général, à signer le protocole d'entente.

Adoptée



6.0 RESSOURCES HUMAINES

6.01 RH - Mouvements de main-d'œuvre

Résolution # 198-08-2024

CONSIDÉRANT QUE différents mouvements de main-d'œuvre ont eu lieu à la MRC de La Vallée-de-l'Or;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du *Code du travail* (RLRQ, chapitre C-27) aux termes de l'article 4.4 du *Règlement (# 333-01-09) décrétant les règles en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce même article, le directeur général doit déposer une liste des personnes ainsi engagées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- De ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre déposée séance tenante;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.02 RH - Restructuration 2024-02 - Adoption

Résolution # 199-08-2024

CONSIDÉRANT QUE la structure organisationnelle de la MRC de La Vallée-de-l'Or est mise à jour annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de la MRC fluctuent également en cours d'année en fonction de l'évolution de ses mandats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement d'adopter la restructuration 2024-02 déposée séance tenante et d'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.03 RH - Embauche au poste de conseillère sénior - Temporaire

Résolution # 200-08-2024

CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie Nolet, directrice des ressources humaines, a remis sa démission en date du 29 mai dernier. Son dernier jour de travail étant le 1^{er} août 2024;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche d'un(e) remplaçant(e) n'a pas permis de pourvoir le poste avant le départ de Mme Nolet de façon à ce que le transfert de connaissances puisse s'effectuer correctement;



CONSIDÉRANT QUE Mme Nolet occupe un poste stratégique et qu'elle détient une expertise de longue date en matière, notamment, d'administration des conventions collectives de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nolet est disposée à faire le transfert de ses dossiers et la formation du (de la) remplaçant(e) en fonction de ses disponibilités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- D'embaucher Mme Valérie Nolet à titre de conseillère sénior pour un poste temporaire débutant le 26 août 2024 et finissant au plus tard le 30 septembre 2024 (offre d'emploi 2024-47), dont les heures seront déterminées par le directeur général en fonction des besoins de la MRCVO et de la disponibilité de Mme Nolet;
- De rémunérer Mme Nolet au taux horaire qu'elle bénéficiait au 1^{er} août 2024;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.04 RH - Modification no 8 de la convention collective des salariés des écocentres et du traitement - Affectation de chef d'équipe

Résolution # 201-08-2024

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le syndicat des Métallos, section locale 4796, représentant les salariés des écocentres et du traitement, et l'employeur concernant la création d'une nouvelle affectation de chef d'équipe;

CONSIDÉRANT QUE cette entente nécessite une modification à la convention collective existante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et la préfète à entériner la lettre d'entente numéro 8 relative à la création d'une nouvelle affectation de chef d'équipe.

Adoptée

6.05 RH - Embauche d'un mécanicien

Résolution # 202-08-2024

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre actuelle qui fait en sorte qu'il est très difficile de recruter et de conserver à l'emploi des travailleurs pour le poste de mécanicien;

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement habituel avait eu lieu, mais n'avait donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a participé à une mission de recrutement virtuelle en Europe en juin 2024 afin de recruter un mécanicien et un conducteur de camion;

CONSIDÉRANT QUE M. Heuteu Mbamke Dardin a été sélectionné pour le poste de mécanicien à la suite de cette mission de recrutement;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- D'embaucher M. Heuteu Mbamke Dardin à titre de mécanicien pour un poste permanent à temps complet au port d'attache de Val-d'Or;
- Que M. Heuteu Mbamke Dardin puisse entrer en fonction dès qu'il aura un permis de travail valide;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.06 RH - Embauche d'un conducteur de camion

Résolution # 203-08-2024

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre actuelle qui fait en sorte qu'il est très difficile de recruter et de conserver à l'emploi des travailleurs pour le poste de conducteur de camion;

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement habituel avait eu lieu, mais n'avait donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-l'Or a participé à une mission de recrutement virtuelle en Europe en juin 2024 afin de recruter un mécanicien et un conducteur de camion;

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Musenga a été sélectionné pour le poste de conducteur de camion à la suite de cette mission de recrutement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'embaucher M. Alexandre Musenga à titre de conducteur de camion pour un poste permanent à temps complet au port d'attache de Val-d'Or;
- Que M. Alexandre Musenga puisse entrer en fonction dès qu'il aura un permis de travail valide;
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.07 RH - Embauche au poste de directeur des ressources humaines

Résolution # 204-08-2024

CONSIDÉRANT que le poste de directeur des ressources humaines est actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- D'embaucher Mme Carolane Gagné-Rochon à titre de salariée à l'essai pour le poste de directrice des ressources humaines. Il



s'agit d'un poste permanent à temps complet dès le 16 septembre 2024 au port d'attache de Val-d'Or (offre d'emploi 2024-31);

- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.08 RH - Embauche au poste d'aménagiste

Résolution # 205-08-2024

CONSIDÉRANT QU'un nouveau poste d'aménagiste a été créé par la restructuration 2024-02;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont immédiats pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- D'embaucher M. Philippe Larouche à titre de salarié à l'essai pour le poste d'aménagiste. Il s'agit d'un poste permanent à temps complet dès le 10 septembre 2024 au port d'attache de Val-d'Or (offre d'emploi 2024-39);
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.09 RH - Embauche au poste d'aménagiste - volet développement durable

Résolution # 206-08-2024

CONSIDÉRANT QU'un nouveau poste d'aménagiste - volet développement durable a été créé par la restructuration 2024-02;

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont immédiats pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- D'embaucher Mme Lawrence Gervais à titre de salariée à l'essai pour le poste d'aménagiste – volet développement durable. Il s'agit d'un poste permanent à temps complet dès le 3 septembre 2024 (offre d'emploi 2024-40);
- D'autoriser le directeur général à signer les documents afférents.

Adoptée

6.10 RH - Congédiement de l'employé visé par la recommandation RH-2024-01

Résolution # 207-08-2024

CONSIDÉRANT QUE l'employé visé par la recommandation RH-2024-01 est présentement en période de suspension administrative avec solde pour fins d'enquête et prise de décision;



CONSIDÉRANT l'enquête menée par l'équipe des ressources humaines de la MRC et le directeur général;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations de l'équipe des ressources humaines et du directeur général;

CONSIDÉRANT que les actions commises par l'employé constituent des fautes graves;

CONSIDÉRANT que la MRC, en tant qu'employeur, doit agir de façon conforme aux politiques qu'elle édicte et qu'elle ne peut tolérer des fautes comme celles commises par l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement :

- De décider du congédiement disciplinaire de l'employé visé par la recommandation RH-2024-01, en date de l'adoption de la présente résolution;
- De mandater les ressources humaines pour transmettre la présente résolution à l'employé visé par la recommandation RH-2024-01, accompagnée d'une lettre de congédiement qui détaille l'essentiel des faits et motifs au soutien de celui-ci.

Adoptée

7.0 ADMINISTRATION

7.01 RF – Dépôt de la liste des chèques émis par le greffier-trésorier en juin et juillet 2024 (MRC & TNO-Autres)

Le directeur général dépose les listes des chèques émis à l'égard de la MRC et des TNO pour les mois de juin et juillet 2024.

Le conseil prend acte des listes déposées.

- MRC de La Vallée-de-l'Or - Juin : 1 021 746,42 \$
- Salaires - Juin : 279 515,16 \$
- MRC de La Vallée-de-l'Or - Juillet : 1 855 414,45 \$
- Salaires - Juillet : 297 270,74 \$
- TNO-Autres - Juillet : 52 000,00 \$

7.02 RF - Excédents de fonctionnement utilisés en 2024 - MRC & TNO-Autres

Résolution # 208-08-2024

CONSIDÉRANT QUE la firme de vérification comptable Daniel Tétreault CPA recommande l'autorisation par le conseil pour l'utilisation des excédents de fonctionnement affectés, malgré les résolutions adoptées pour les sommes affectées aux excédents de fonctionnement affectés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacline Rouleau et résolu unanimement :

- De ratifier le total des excédents de fonctionnement affectés utilisés jusqu'en juillet 2024 pour la MRC :
 - Écocentre satellite 156 000 \$ (voir résolution #112-04-2024)



- Broyeur à bois (Achat & branchement) 40 840,14 \$
- Immeubles patrimoniaux 11 758,60 \$
- Achat conteneurs transrouliers 27 071,02 \$

Pour un total utilisé de 325 324,13 \$ à date en 2024.

Adoptée

7.03 RM - Appel d'offres GMR-2024-017 concernant l'acquisition de 2 camions à chargement latéral automatisés - Autorisation

Résolution # 209-08-2024

Il est proposé par Mme Nathalie-Ann Pelchat et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant l'acquisition de 2 camions à chargement latéral automatisés;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.04 RM - Appel d'offres GMR-2024-018 concernant les suivis environnementaux et rapports annuels de l'enviroparc de 2025 à 2028 - Autorisation

Résolution # 210-08-2024

Il est proposé par Mme Chantal Thibault et résolu unanimement :

- D'autoriser le directeur général à lancer un appel d'offres public concernant les suivis environnementaux et rapports annuels de l'enviroparc de 2025 à 2028;
- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

7.05 RM - Contrat GMR-2024-019 concernant l'acquisition de bacs bruns et de pièces dans le cadre du regroupement d'achat BAC 2024 de l'UMQ - Octroi

Résolution # 211-08-2024

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce projet sont disponibles dans le Fonds général de la MRC de La Vallée-de-l'Or et par le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adhéré au regroupement d'achat BAC 2024 en juin 2023 (résolution 159-06-2023);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Èveline Laverdière et résolu unanimement :

- D'octroyer le contrat GMR-2024-019 concernant l'acquisition de bacs bruns et de pièces dans le cadre du regroupement d'achat



BAC 2024 de l'UMQ à IPL North America inc. au coût de 81 753,84 \$ (avant taxes);

- Que le directeur général soit autorisé à signer les documents afférents.

Adoptée

8.0 OPÉRATIONS DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucune

9.0 OPÉRATIONS DU TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.01 Règlement # 368-08-24 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles - Avis de motion et dépôt

Avis de motion
Présentation
Dépôt

M. Martin Ferron donne avis de motion qu'il sera adopté lors d'une séance subséquente le règlement # 368-08-24 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles et dépose le projet de règlement.

Ce projet de règlement a pour but la mise en place du Plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la MRC de La Vallée-de-l'Or.

10.0 COMITÉS (MRC ET AUTRES ORGANISMES)

10.01 Procès-verbal de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or, tenue le mercredi 3 avril 2024 à 14 h.

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre de la réunion du comité de santé et sécurité au travail de la MRC de La Vallée-de-l'Or, tenue le mercredi 3 avril 2024 à 14 h.

11.0 CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET AUTRES ORGANISMES

Aucune

12.0 AFFAIRES DIVERSES

Aucune

13.0 QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question a débuté à 11 h 39 et s'est terminée à 11 h 50.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution # 212-08-2024

Il est proposé par M. Martin Ferron et résolu unanimement de procéder à la levée de la séance à compter de 11 h 50.

Adoptée



ATTESTATION

Je, Céline Brindamour, préfète de la MRC de la Vallée-de-l'Or, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Original signé

Céline Brindamour, préfète

Original signé

Marie-Hélène Bastien, greffière